Down - lem



Ruhengeri 2205

PRISON DE ECTUCIA

Ruanda-Urundi

Procès-verbal de notification d'une ordonnance de libération conditionnelle.

L'an mil neuf cent cirquanto six , le cirquième			
jour du mois de jarrier ;			
Nous Kartrate Jen.			
avons donné lecture au nommé LITATIMA, 3+4001370			
de l'ordonnance du 3 janvier 7 56 du Vice-Gouverneur Général, Gouverneur			
du Ruanda-Urundi lui accordant la libération conditionnelle.			
Nous avons spécialement insisté sur les conditions qui lui sont imposées et			
notamment sur le fait que la période d'épreuve expirera le (1) 8 mat 1963			
; il a déclaré les accepter et fixer sa résidence à Nkero, chefferie			
Bigayimpunzi, Territoire de Ngozi			
En foi de quoi nous avons signé le présent procès-verbal au jour, mois et an			
que dessus.			
Le Comparant. Le Gardien de la prison de KITEGA			
L L BITAMIRA, Stéphane J. KERSTEN.			
Ditamira			

(1) Le délai d'épreuve est égal au double de la période d'incarcération qui reste à subir (article 37. C.P.)

N.B. A renvoyer dûment rempli au Chef du Service du Contentieux et de la Justice (art. 50 ord. 76/J du 15-10-31)

ORDONNANCE 13/LC/201/56

Le Vice-Gouverneur Général.

Couverneur du Ruanda-Urundi, alzert.

Vu la loi du 21 août 1925, sur le Gouvernement du Ruanda-Urundi;

Vu l'arrêté royal du 11 janvier 1926, qui pourvoit à l'exécution de cette loi;

Vu, spécialement en sa section VIII (livre premier), le décret du 30 janvier 1940 formant code pénal rendu exécutoire dans le Territoire du Ruanda-Urundi par ordonnance nº 43/Just. du 18 mai 1940;

Vu l'ordonnance nº 31/Just. du 13 avril 1942 rendant exécutoire dans le Territoire du Ruanda-Urundi l'arrêté du Secrétaire d'Etat du 13 novembre 1897 sur la libération conditionnelle:

Vu, spécialement en ses articles 49 et 50, l'ordonnance du Gouverneur Général du 15 octobre 1931, mise en vigueur au Ruanda-Urundi par ordonnance nº 30/Just. du

13 avril 193	32;	
	Attendu que le nommé	BITAMIRA Stéphano, fils de Kanigi et d
Karenge		R.E. 17084
originaire de	Nkero, Chefferie	Bigayimpunzi, Territoire de Ngozi.
a été condam	nné le 9/8/1948	
par le tribuna	alde T.T.U.	
à 15 an	is	de servitude pénale ;
Attendu	u qu'il a été incarcéré le	8/5/48
Attendu	a qu'il a accompli plus o	d'un quart de sa peine et que la durée de l'incar-
cération sub	ie dépasse trois mois;	
Sur la p	proposition du Chef du Se	rvice du Contentieux et de la Justice,
	ORDON	NNE:
	Article pre	emier.
Le non	nmé BITAMIRA St	é phan o
préqualifié, e	est libéré conditionnellem	ent.
Le mair	ntien de cette libération es	et subordonné aux conditions suivantes :
	Article de	euxième.
La prés	sente ordonnance sortira	ses effets le jour de sa notification à l'intéressé.
		Usumbura, le 3 janvier 1956

WILLAERT

Pour copie certifiée conforme Files) NUMT/ Usumbura, le Le Chef du Service du Contentieux et de la Justice,

Transmis à Monsieur le Gardien de Prison à KITEGA, deux copies d'une ordonnance en date du 3 janvier 1956 accordant la libération conditionnelle au détenu BITAMIRA Stéphano R.E. 1708+.

Le Chef du Service du Contentieux et de la Justice, E. DUCARME

Conseiller Juridique

TÉLÉGRAMME

Déposé à.....

Usumbura te 4 janvier 56 et reçu te

XXXXXXXXX

PRIORITE ABSOLUE

MINUTE

OFFICIEL GARPRISON KITEGA

13/03/4404 PRIERE LIBERER IMMEDIATEMENT DETENU BITAMIRA STEPHANO RE 17084 STOP ORDONNANCE LIBERATION CONDITIONNELLE SUIT Nº13/L.C./20I/56 DU 3 COURANT

CONTENTIEUX

Pour expédition p.0. R. MANDIAUX

- garfrisos Kitega 13/03/ Friere liberer immédiatement stop ordononce libération conditionale suit. 4:13/6. eg-/201/56 5m. 3cm

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI R. Ecrou no 7 824 1708 + Kilya R. M. P. No. 441 / Ngozi Liberation conditionnelle. (tolde no 1 du 14 avril 1924). nomné (1) BIT AMIRA Bulletin de renseignement de fils de Kinigi [+] et de Karenge (e.v.), colline N kero, sous Jungi, territoise de Ngoji Tribunal ou conseil de guerre qui a pro-T. U. W. noncé la sentence 9 avril 1948 Date du jugement coups et bles oure volontaire ayant Motif de la condamnation entraine to most saws intention homiste Durée de la servitude pénale principale Date de l'entrée en détention 8 mai 1949 (Détention préventive ou exécution du jugement) * Décision de la juridiction d'appel Date du jugement d'appel 8-2-1952 Epoque à laquelle le condanné peut bénéficier de la libération condionnelle Date d'expiration de la peine Résumé des circonstances de l'infraction. - Appréciation de sa gravité et renseignements du parquet concernant les antécédents du condamné, sa moralité, sa situation, ses moyens d'existence, ses relations avec sa famille, ses Avis en ce qui concerne la libération conditionnelle. Avor 6 17/4/48, a ter ac Ngg a le cole N Kero d'Chey Ruseko keji chej Bi ga gin junz. dru do emp et fail els Henners volutie sent à la noire Rejembataje comp et blemero o' and entracci la mont vas que cake Takichin hunade criste dans & chef-A eri de excert exce de « au ht. Erbilo 3 proveres el la victore existril une inencité Ablerder & Inchuse, De Laverable 4.3.13 Avide fer orate Premetari /2/52 Officier on Ministère Public, Defarable 13. v. N 1. Nom, prénoms, profession, lies de naissance, sexe. 2. Quand il a subi le quart de sa peine, si le quart dépasse trois mois .- Après trois mois dans les contraires. Après cinq ans, si la peine est perpétuelle,

Observations du gardien de la prison sur : 7 funitions. 5 punitions. org bome. cette lume 1º la conduite. 130 L formis. 2º le caractère. 3º les dispositions marales du détenu. Renseignements divers à fournir par l'autorité administrative et militaire : Avi Sifavoralla Avro deformable Kitaga le 7 /3/1953. Le Resedence Adjoint, L. Pris. Sint & l' Vians. A. H. VIS. - 12a, a.i. F. SIROUX. 14-6.55 Rio Vrande F. SIROUN, アーニモ Renseignements complémentaires à donner par le Conseiller Juridique : A représenter dans alouge mois Usumbura, le 2 1 MAR 1953 La Vice-Gouverneur Cenéral H. Gouverneur du Roanda-Urundi Le Consense des pro, Le Chef du Service du Contentieux et J. BAKBILA de la Justice how sevende amende fair et DI han fayes A représenter dans 1 an Usumbura, le 25 MAI 1054 Le Vice-Gouverneur General ff, Gouverneur du Ruanda-Urundi A représe der dan placese mois Le Chef du Service de la Justice Voumber 10/06/ 1015 et du Contentieux, "H. BORREUX " 10 11 .. l undi

Conseiller Juridique

Résidence de l' Vumoh Prison de nessi

Nº 7824 R. E. "Nogini R. M. P. Nº 441 Mari

4	FICHE DU DÉTENU: BITAMIRA
	Originaire de la chef'erie Bigayimpunzi
	Territoire Neozi
	Résidence ou district Urundi
	Condamné le 9 - 8 - 19418, par jugt. Le pet TTU
	à quinze ans S.P.P 1:500 f DI on 4 mois c.Pc - 130//2 on 7 j.c.pe. + 100 f. amende au Inhois S.P.S.

Renseignements divers :

(moralité + amendement - situation familiale)					
Omende - frai et D.5 for Laye.					
145TH 53 DI 1500 - 1					
There 130 I I has payes. It define					
amula roof III					
Le fo TV. 54 inhande Po dryping					
le 15 T. 55: hickards Ital					

Tournez s'il vous plaît,

Dates	Motif	Peine
14.8-48	aich élasion	8ef
13 4.48:	Paresse au travail	6.ef
18-8-50	Indiscipline à la prison	611
13. 2. 07	Avoir June	4.10
6-9-57	refus d'obissance	6.C. fto.
11-3-52	Farene an travail	e of to
21/4/52	avois vole de la nouretine a la	4c.ft.
17-6-52	Desorde an travail	left,
28-7-52	Desordre à la prison	3 cf.
14-10-59	Selve render a la virite medicale	left.
11 10 -	an elie malade	
11-12-53	Parese au travail	4ch

Usumbura

9 janvier 199

13/03/00239 1/105

2

Transmis copie pour information à Monsieur le Résident de l'Urundi à Kitega.

Le Chef du Service Provincial du Contentieux et de la Justice, E. DUCARME

Sé# E. DUCARME

Minutée par: MANDIAUX

Collat.par:

Situation détenu BITAMIRA Stéphano.

E.56.

Monsieur le Gardien de Prison à KITEGA

Monsieur le Gardien de Prison,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en retour, les dossiers pénitentiaires des détenus di-dess qui m'ont été envoyés par le transmis n°5380/E.562 du 3 décembre 1955 de Monsieur le Résident de l'Urundi:

BITAMIRA Stéphano, R.E. 17.084 BUSHINIA Constantia" 17.086 et NAYIGIHUGU " 17.144.

Le Vice-Gouverneur Général
Gouverneur du Ruanda-Urundi,
p.o.
Le Chef du Service Provincial
du Contentieux et de la Justice,
E. DUCARME

-)

Conseiller Juridique.